ts

lu

ur

it

it

X

il

r-

ın

n-

S-

11-

c-

e.

il

nt

rs

es

nt

sa

il

ıe

es

0-

es

lu

e-

rs

re

le

é

at

ai

a,

Malgré sa nouvelle dignité, il continua d'agir comme curé de Québec, jusqu'au premier octobre 1831. Le 13 octobre 1832, il fut nommé administrateur du diocèse de Québec, et le 14 février 1833, par la mort de Mgr Panet, il devint Evêque de Québec. Le 12 juillet 1844, le souverain Pontife Grégoire XVI, désireux de réunir en Province ecclésiastique les possessions britanniques dans l'Amérique du Nord, érigea le siége de Québec en Archevêché, et nomma Mgr Signay premier Archevêque de Québec. En conséquence de cette nomination, le pallium lui fut envoyé par le souverain Pontife, et lui était remis dans sa cathédrale, le 24 novembre de la même année.

Cinq ans après, le vénérable Archevêque se déterminait à résigner le fardeau, qui, depuis 16 ans, pesait sur ses épaules. Déjà il avait commencé la 4e visite de son immense diocèse; mais si son courage se soutenait, ses forces l'abandonnaient. Sa tête avait blanchi sous les années; les infirmités de la vieillesse arrivaient; deux attaques de paralysie avaient inspiré de sérieuses craintes pour ses jours. Avant d'aller rendre compte de son administration au juge suprême, il voulait se recueillir en luimême, libre des inquiétudes et des charges de l'épiscopat. Au mois de novembre 1849, après en avoir obtenu la permission du souverain Pontife, il remit donc l'administration de l'archi-diocèse de Québec, à son digne coadjuteur, Mgr l'évêque de Sidyme.

Rendu à la vie paisible, qu'il désirait depuis longtemps, il ne s'occupa plus qu'à se préparer au grand voyage de l'éternité. Sa conscience avait toujours été si délicate, il avait rempli si soigneusement ses obligations de chrétien et d'évêque, qu'il semblait aux yeux ordinaires avoir peu à redouter les jugements de Dieu. Rempli de foi et d'humilité, il ne pensait pas ainsi. Il redoublait de vigilance sur lui-même, et édifiait ceux qui l'approchaient, par son exactitude à remplir toutes les pratiques de piété recommandées aux ecclésiastiques. Pendant la retraite ecclésiastique donnée dans le cours du mois dernier, il se fit un devoir,